

## **REUNION du 28 janvier 2016**

**Convocation :** le 21 janvier 2016, le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le jeudi 28 janvier 2016 à 20 heures

### **Ordre du Jour :**

- Temps de travail du cantonnier
- Permis bâtiment Fruitière
- Facturation de l'eau
- Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi vingt-huit janvier 2016, vingt heures, sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Maire de Burdignin

**Etaient présents :** Gilles Sauthier, Jacques Scheuner, Carole Venant, Annie Bel, Hervé Perillat, Georges Tritter, Philippe Donche, Christian Nambride, Pierre Chautemps, Damien Sauthier

**Etaient excusés :** Jean-Philippe Thevenod, Laurence Frapsauce, Audrey Fighiera, Christine Billieux

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

### **■ Temps de travail du cantonnier**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que, comme cela avait été discuté lors de la précédente réunion, deux semaines d'astreintes ont été mise en place pour René Desalmand à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce jusqu'au 31 mai 2016.

Il est demandé à l'agent de revenir aux horaires et aux jours de travail initialement prévues.

Ces heures effectuées en dehors des heures normales de travail et pendant les astreintes seront soit récupérées soit payées en heures supplémentaires.

Pour les fuites d'eau le week-end, les heures seront rémunérées en heures supplémentaires.

### **■ Permis bâtiment Fruitière**

Les appels d'offres concernant la création d'un appartement dans le Bâtiment « La Fruitière » va être lancé courant février 2016.

Il est demandé à l'architecte Mr Pierre Bajulaz de prévoir un balcon sur le côté du bâtiment (non prévu sur les plans)

### **■ Facturation de l'eau**

Monsieur le Maire explique la difficulté de gérer la facturation de l'eau des habitants de Burdignin qui ont le statut de locataires. En effet, les propriétaires ne signalent pas toujours en Mairie le changement de locataires. Le Conseil Municipal décide de facturer l'eau aux propriétaires à charge pour eux de répercuter les factures dans les charges des locataires.

### **■ Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2014. Les élus, après l'avoir consulté, valide le RPQS 2014.

Madame Rachel Bel, locataire au Presbytère, demande à faire intervenir un plombier car l'un de ces radiateurs fonctionne en continu. Il est d'ailleurs rappelé qu'il serait judicieux de changer les joints des fenêtres et portes dans tout le bâtiment.

La séance est levée à 22h30.